



Centre de Ressources Commun des Centres Départementaux de Gestion

Délibération 06/2024

Intérêt d'une coopération en matière médicale et autres démarches à définir

Séance du 21 février 2024

Nombre d'administrateur en exercice : 12

Par suite d'une convocation en date du 1er février 2024, le conseil d'administration du centre de ressources commun des centres départementaux de gestion s'est réuni sous la présidence de Romuald Roicomte, président du centre de gestion du Territoire de Belfort, en salle « les bressanes », 6 boulevard perpreuil à BEAUNE (21200).

Étaient présents :

- Christian Hirsch, Président du centre de gestion du Doubs, porteur d'un pouvoir de Martine Voidey excusée pour la circonstance ;
- Pierre Comtoz, administrateur titulaire (CDG25) ;
- Marie Christine Amiot, Présidente du centre de gestion de la Nièvre ;
- Agnès Devoucoux, Administratrice titulaire (CDG58) ;
- Eliane Desabre, Administratrice Titulaire (CDG58) ;
- Michel Désiré, Président du centre de gestion de Haute-Saône ;
- Michel Calloch, Administrateur titulaire (CDG70) ;
- Ludovic Ballester, Administrateur titulaire (CDG70) ; .

- Romuald Roicomte, Président du centre de gestion du Territoire de Belfort ;
Christine Bainier, Administratrice titulaire (CDG90) ;
- Hervé Frachisse, Administrateur suppléant (CDG90) remplaçant le titulaire,
Jean Luc Anderhueber, excusé pour la circonstance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 15 des statuts du 3 juillet 2023.

Assistaient :

- Michael Thomas, Directeur du centre de gestion du Doubs
- Grégoire Monier, Directrice du centre de gestion de la Nièvre
- Carole Tary, Directrice du centre de gestion de Haute-Saône
- Dimitri Rhodes, Directeur du centre de gestion du Territoire de Belfort

Dispositif

Romuald Roicomte ouvre le rapport suivant, consacré aux compétences prioritaires à développer.

Il prend l'exemple de la médecine du travail.

Tous les centres de gestion présents ont développé une médecine professionnelle et préventive, même si dans le cas du CDG58 elle est aujourd'hui externalisée vers un GIP. Et tous sont confrontés à la pénurie nationale de médecins voire d'infirmières de la même façon.

La question d'une coopération médicale plus poussée entre CDG n'avait pas été estimée prioritaire par les CDG fondateurs le 3 juillet 2023.

Les services de médecine des 4 CDG ont pour autant entamé un dialogue jugé très constructif. Et même si pour l'heure il se limite à des échanges de protocole et de pratiques, cela témoigne d'un vrai besoin de travail en commun.

Les administrateurs présents estiment en conséquence qu'il n'est pas nécessaire d'intervenir puisque cette coopération semble amorcée.

La seule difficulté pourrait résider dans le fait que la médecine du centre de gestion de la Nièvre est dépendante d'un GIP. Mais Marie Christine Amiot précise qu'il ne s'agit pas d'un obstacle et qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que le GIP participe à cet effort.

Romuald Roicomte rappelle ensuite que, lors de la réunion du 3 juillet 2023, il avait été décidé de classer les compétences à développer par ordre de priorité. Le classement était le suivant.

Missions à développer	Haute	Moyenne	Basse
Médiation	✓		
Enquêtes		✓	
Ingénierie commune		✓	
Fonds documentaire commun		✓	
RSU et exploitation du « puit de données »	✓		
Réseau SDM	✓		
Dispositif de signalements		✓	
Accompagnement social et action sociale			✓
RGPD			✓
Archivage numérique	✓		
Référents déontologie, référent laïcité, référent égalité		✓	
Module informatique de réalisation des Entretiens Professionnels	✓		
Gestion et suivi des allocations chômage		✓	
Médecine du travail		✓	
Ergonomie du Travail		✓	
ACFI		✓	

Deux priorités hautes sont concrétisées aujourd'hui : la médiation préalable obligatoire et le RSU, pour lequel Christian Hirsch confirme la prise en charge du support de la plateforme et de l'exploitation du puits de données par le centre de ressources.

Cette prestation s'accompagnait il y a peu encore d'une prise en charge financière de l'interregion. Mais à la suite d'une mésentente avec le centre de gestion du Doubs, cette dernière l'a retirée, invitant ces derniers à utiliser les services du centre de gestion de la Moselle en lieu et place.

Christian Hirsch précise donc qu'il n'a aucune difficulté à placer cet accompagnement au sein des compétences du centre de ressources. Il sera disponible pour les centres de gestion en faisant partie, sans interdire aux

extérieurs qui le souhaiteraient d'en bénéficier, moyennant une convention de participation par exemple.

L'animation d'un réseau de secrétaires générales de mairie ayant été validée, il reste à déterminer si l'archivage électronique et un module informatique de réalisation des entretiens professionnels nécessitent le maintien d'une haute priorité.

Romuald Roicomte estime que, compte tenu de l'absence de réponses suscitées par un questionnaire sur le sujet, l'archivage électronique peut sans doute être déclassé.

Au demeurant il estime qu'il est sans doute préférable de le remplacer par le sujet de la « donnée », véritable enjeu de demain et sur lequel les centres de gestion doivent se positionner rapidement. Ce point est partagé par tous les administrateurs.

Christian Hirsch pense même que cette question doit s'accompagner sur une réflexion sur le besoin d'un informaticien commun qui pourrait intervenir sur des champs aussi divers que la formation, la maintenance, le RGPD , le développement et la « data ».

Il souhaite également que le conseil d'administration transforme en priorité haute les deux sujets relatifs à un fonds documentaire commun et à une ingénierie commune.

Le premier suppose un recensement des abonnements et autres ressources disponibles avant d'étudier une possible mise en commun.

Le second suppose une plateforme de travail et surtout ... de l'utiliser. Or ce réflexe est difficile à développer. Le centre de gestion du Doubs a mutualisé son abonnement à la plateforme « Interstis ». Et pourtant peu de documents ont été mis en partage jusqu'à présent.

Il faudra donc redoubler d'effort. D'autant que l'ingénierie commune va prendre beaucoup d'importance dès cette année avec la réforme des prestations sociales complémentaires qui affectera tous les centres de gestion de la même façon.

De l'ingénierie commune voire un maître d'œuvre en commun pourrait donc avoir du sens. D'autant que l'état du droit n'est pas encore stable.

Romuald Roicomte précise que le centre de gestion du Territoire de Belfort s'est lancé dans la construction de conventions de participation dès février 2023, en inscrivant sa démarche dans un dialogue avec les organisations syndicales et en

suivant scrupuleusement les logiques provenant de l'accord national du 13 juillet 2023.

Étant sur le point de lancer l'appel d'offres en prévoyance, il précise que dès que cela sera fait, il partagera, sous une forme exploitable, l'ensemble des documents le constituant.

Si l'intervention d'un maître d'œuvre semble en effet préférable pour l'exploitation des réponses, il n'est en revanche pas certain qu'il en aille de même pour l'écriture de l'appel d'offres. Ce qui permettrait de ramener ce coût à un montant somme tout assez modeste.

Cette illustration concrète permet de saisir pleinement l'intérêt d'une coopération en matière d'ingénierie commune.

Décision(s)

À l'unanimité des présents, le conseil d'administration du centre de ressources commun décide de concentrer principalement les efforts de coopération du centre de ressources commun sur

- la constitution d'un fond documentaire commun,
- la mise en œuvre de réflexes d'ingénierie commune,
- l'exploration des enjeux touchant à la notion de « donnée » au sens dématérialisé du terme,
- le partage d'une compétence informatique à délimiter.

Les résultats seront à présenter dès que possible au bureau.

Fait à Belfort, le 4 mars 2024

Le Président



Romuald Roicomte